

Flash Info du Secteur





« News du secteur »

Appel à candidatures relatif à la 6ème édition du Programme d'appui aux AGR



La Fondation CDG, le Centre Mohammed VI de Soutien à la Microfinance Solidaire (CMS), la Fédération Nationale des Associations de Microcrédit (FNAM) et le Fonds Jaïda, lancent la 6ème édition du Programme National d'Appui aux Activités Génératrices de Revenus (AGRs) via le Microcrédit.

L'appel à candidatures la concernant s'adresse aux jeunes porteurs de projets, femmes et hommes, aux micro-entreprises en cours de création ou de création récente en matière d'AGRs au Maroc (depuis septembre 2019 - non liés au commerce, aux activités classiques ainsi qu'aux projets intervenant dans le domaine de la construction).

Issus des couches sociales les plus défavorisées dont la tranche d'âge est comprise entre 18 et 40 ans, les porteurs de projets éligibles sont ceux ayant suivi ou non une formation à l'entrepreneuriat, n'ayant jamais bénéficié d'un soutien dans le cadre du Programme national d'appui aux AGRs, non éligibles au financement du système bancaire classique et bénéficiaires pour la première fois de services d'une AMC (Association marocaine du Micro-Crédit) membre de la FNAM.

Les dossiers de candidature doivent comprendre, en plus du formulaire de candidature obligatoirement validé par les responsables des AMC, une attestation de déblocage du crédit délivrée par l'AMC, signée et cachetée par les responsables des AMC, ainsi qu'une copie de la CIN du porteur de projet, faute de quoi le dossier sera rejeté.

Ils doivent également être envoyés, et ce, après leurs validations et signatures de la part des responsables des AMC, en un seul lot complet sous format numérique (fichier Word ou PDF) au CMS, au plus tard le 30 septembre 2020, par courriel à l'adresse suivante :

f.elaoufir@cmsms.org.ma

felaoufir@gmail.com



Flash Info du Secteur





« A lire sur le net »

Proparco signe des accords avec le groupe BCP et Al Amana microfinance

La filiale de l'Agence Française de Développement (AFD), Proparco a signé, jeudi 28 juin à Casablanca, deux accords respectivement avec le groupe Banque Centrale Populaire (BCP) et l'institution Al Amana microfinance.

Les financements que pourrait apporter Proparco à la BCP ou ses filiales viseraient à soutenir l'inclusion financière au sens large (bancarisation, consolidation du secteur financier, financement des TPE/PME et microfinance).

D'autre part, le deuxième accord signé par le Directeur Général d'Al Amana microfinance, Youssef Bencheqroun, et Grégory Clemente, porte sur un prêt de 3 millions d'euros en vue d'accompagner la croissance d'Al Amana microfinance et de renforcer sa mission d'inclusion financière au service des micro-entreprises et des particuliers encore trop souvent exclus du système bancaire.

https://m.le360.ma/economie/afrique-proparco-signe-des-accords-avec-le-groupe-bcp-et-al-amana-microfinance-168913

